

Construction suisse ou suédoise ? : pour nos chalets de vacances : [1ère partie]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 66

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Juillet et août 1966 - N° 66

54^e année

Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.—
Fr. 8.75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **cgio** Genève

fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème

avec timbres 7 1/2 % !

Cours officiel pour futurs blousons noirs

Où s'est donné ce cours ?

— Chaque jour, de 12 h. 55 à 13 h. 05, à la Radio romande — l'heure de la plus forte écoute — depuis le début de juin. Sous la forme attrayante d'un feuilleton, « Des Bretelles pour le Ciel », il déroule l'histoire de trois sœurs qui veulent venir en aide financièrement à des gens pauvres. Un noble but. Toutefois, n'oublions pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

N'ayant pas d'argent, les sœurs cherchent à s'en procurer. A leur place, vous auriez peut-être travaillé davantage ou organisé des collectes. Fi donc ! vous êtes des retardataires ! Les demoiselles Pinson — c'est leur nom — prennent des voies plus accélérées : elles volent tout ce qu'elles trouvent, elles forcent des coffres-forts ou les mettent en perle au moyen d'acides, elles dévalisent un fourgon postal après l'avoir arrêté grâce à des troncs d'arbres qu'elles ont placés en travers de la voie. Comme elles sont surprises, elles fuient de s'être portées au secours du postier accidenté. Elles seront récompensées pour ce haut fait, récompense que l'on fêtera avec les meilleures bouteilles, de l'alcool volé dans une distillerie où l'une des sœurs a réussi à se faire engager comme secrétaire.

Elles n'hésitent pas à droguer une vedette de music-hall, à la séquestrer pour pouvoir la libérer contre rançon.

Ayant adroitement récupéré des mitraillettes abandonnées par des bandits, elles les utilisent pour tirer dans les pneus d'une voiture qui les poursuivait (elles avaient, en effet, éveillé des soupçons).

Elles fabriquent de la fausse monnaie et... d'émission en émission, les jeunes auditeurs apprennent les bons trucs qui leur permettront de gagner beaucoup sans travailler honnêtement.

— Mais, vous récriez-vous, personne ne prend au sérieux cette histoire fantaisiste.

— Pardon ! La plupart des enfants vivent à mi-chemin entre le rêve et la réalité. Leur esprit malléable est prêt à admettre qu'on peut mal faire au nom d'une bonne intention. A cet égard, nombre d'adultes sont des enfants. Hitler n'avait-il pas convaincu ses compatriotes de l'excellence de ses intentions ?

— Les bandes dessinées, les aventures policières et certains films sont tout aussi dangereux.

— Sans doute, mais les parents ont payé de leur argent les journaux, les livres, les films ; ils sont responsables. Mais à la radio, une émission est financée par l'argent de tous, de ceux aussi qui s'efforcent d'inculquer à leurs enfants quelques saines notions de discipline et de morale. Et ceux-ci n'ont-ils pas le droit de protester contre un emploi aussi déplorable de leur argent : l'éducation, l'instruction des futurs blousons noirs ?

— La fin du feuilleton mettra, peut-être, la morale à l'honneur...

— N'y comptons pas. Un livre peut, dans sa conclusion, rétablir une conviction morale ébranlée. Un feuilleton radiophonique ne le peut pas. Chaque épisode agit par soi-même, car peu d'auditeurs écoutent régulièrement jusqu'au bout.

Les auteurs qui président au choix de nos programmes radiophoniques devraient prendre conscience de la responsabilité qu'ils encourrent.

M. G.

SOMMAIRE :

Page 2: Le lait en été

Page 3: Problèmes de l'université à Genève
SuffragePage 4: Victoire à Bâle - Une importante motion
Chinoises et Chinois : égalité

Page 5: La repasseuse - Les films de l'OMS

Page 6: L'ouf et nous - Dans une mission suisse

Rencontre féminine internationale à Téhéran

Le Conseil national des femmes iraniennes, sous la présidence de la princesse Ashraf, sœur du Shah, et de la vice-présidence de l'impératrice Farah, recevait du 14 au 26 mai dernier, à Téhéran, les quelques centaines de déléguées du Congrès triennal du Conseil international des femmes (CIF), représentant la plupart des pays de tous les continents, de toutes les races et couleurs.

Qu'est-ce que le Conseil international des femmes ? Composé par les conseils nationaux féminins des différents pays, constitués sur des bases indépendantes, neutre en matière sociale, politique et religieuse, il a pour but la réunion des femmes du monde entier en vue de la défense d'un idéal de collaboration, d'entraide et de paix entre tous les peuples.

Fondé en 1888, il a son siège à Paris. Ses objectifs principaux sont la reconnaissance et le respect des droits humains, l'égalité des droits et devoirs des deux sexes dans tous les domaines, le règlement pacifique des conflits par la négociation et l'arbitrage. Ses organes, assemblée plénière, bureau et comité exécutif, établissent son programme d'action et prennent les décisions intéressant l'ensemble des membres. L'exécution se fait principalement à l'intérieur de chaque pays, par intervention auprès des gouvernements et des administrations publiques ou privées par l'intermédiaire des conseils nationaux. Le CIF exerce aussi une action internationale directe non négligeable puisqu'il est l'une des organisations non gouvernementales des grands corps internationaux (ONU, UNESCO, BIT, FAO, etc.).

En Suisse, le conseil national membre du CIF est l'Alliance de sociétés féminines suisses, association faîtière de nombreuses organisations féminines professionnelles, économiques et culturelles que nos lecteurs connaissent bien.

Ajoutons pour compléter le tableau que les différents pays européens membres du CIF ont constitué un comité européen du Conseil appelé CECIF, qui a le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

« Valeurs traditionnelles dans un cadre moderne », tel était le thème proposé au congrès de cette année en Iran. Après des débats fort nourris dans les séances plénières, de nombreuses résolutions furent arrêtées sur des questions vitales qui touchent la société dans son ensemble et non seulement l'élément féminin. Citons les problèmes de l'habitation, l'éducation, la formation professionnelle, l'égalité d'accès aux fonctions publiques, le maintien et l'organisation de la paix, la lutte contre l'esclavage et la prostitution, le développement communautaire, certaines questions juridiques spéciales, telles la réglementation des obligations alimentaires et l'adoption. Disons avec une très vive fierté que la résolution présentée par l'Alliance de sociétés féminines suisses sur l'arbitrage et la juridiction obligatoire en matière de litiges internationaux a été approuvée à la quasi-unanimité.

En outre, des séminaires très animés tournèrent autour de « L'alphabétisme, expérience sociale » et « Les femmes dans la vie et le travail moderne ». Les quinze commissions permanentes du CIF (arts et lettres, santé, relations internationales et paix, migrations, radio et télévision, l'enfant et la famille, l'économie domestique, lois et suffrage, presse

et relations publiques, travail féminin, éducation, cinéma, morale sociale, habitation), établissent dans de nombreuses séances, où les discussions et les échanges de vues furent passionnants, un programme d'activité pour la période triennale future. Les conseils nationaux et les déléguées dans les commissions permanentes ont devant elles une tâche copieuse à remplir et devront faire de nombreuses études et enquêtes dans leurs domaines respectifs, sans oublier les interventions constantes et indispensables auprès des autorités et organismes publics et privés de leur pays, car il est vain de prendre d'excellentes résolutions si elles ne sont pas assorties de réalisations pratiques.

La résolution présentée par l'Alliance :

« Le Conseil international des femmes, considérant, entre autres, que la bonne entente entre les Etats et le développement fructueux de la collaboration internationale va de pair avec le règlement des différends par des moyens pacifiques, considérant la nécessité d'affermir les procédures de règlement pacifique en développant l'arbitrage et la juridiction obligatoire, invite les conseils affiliés à faire valoir leur influence et à s'employer auprès de leurs gouvernements pour qu'ils adoptent une attitude favorable à l'arbitrage et à la juridiction obligatoire. »

BEAU TRAVAIL DE NOTRE DÉLÉGATION

Notre délégation, fort importante au regard des autres pays (dix déléguées officielles et huit accompagnantes) a été largement mise à contribution. Mlle Rolande Gaillard, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses et directrice de l'un des collèges secondaires vaudois, a été le porte-parole de notre pays lors des assemblées plénières. Elle s'est de plus particulièrement occupée des problèmes de l'instruction, a été très active au sein du séminaire sur l'alphabétisme et a visité plusieurs écoles iraniennes. Les cinq juristes que comptait notre délégation ont donné des avis fort écoutés sur les différentes lois et résolutions dont le Congrès s'est occupé, sans compter les traductions françaises de ces textes, généralement rédigés en anglais.

A part le travail intense fourni par les déléguées dans les salles miroitantes de tous les cristaux de l'Orient du Ministère des affaires étrangères iranien mises à leur disposition par le gouvernement du Shah — jusque dans les escaliers extérieurs conduisant aux splendides jardins où foulait d'incompréhensibles tapis du pays ! — les déléguées du CIF vécurent les Mille et une Nuits dans les grandioses réceptions offertes au congrès par l'impératrice Farah et la princesse Ashraf, le maire de Téhéran, notre ambassade et les familles des déléguées iraniennes. L'hospitalité orientale est bien connue. Que dire quand elle s'exerce dans un palais de rêve comme le Golestan (palais des roses), où sont reçus les souverains étrangers, et que l'on voit défiler sous le ciel étoilé, dans la chaude nuit où

(Suite en page 5)

Construction suisse ou suédoise ?

Pour nos chalets de vacances

Une publicité fort bien menée à grands renforts de prospectus en couleurs sur papier glacé a fait, en Suisse allemande, et particulièrement dans l'Entlebuch, de joyeux ravages. Comme ce gentil cyclone commence à gagner également la Romandie, nous avons décidé de voir cela de plus près, en nous procurant, nous aussi, l'un de ces jolis tracts.

METS SUÉDOIS EN PRÉSENTATION SUISSE

Sur la couverture, nous pouvons admirer un beau chalet ensoleillé et clair, surmonté d'un grand drapeau suisse. Et pourtant, il s'agit là d'un chalet suédois importé dans l'une de nos clairières de plaine. On s'extasia : autour du chalet, il y a des enfants qui jouent avec le chien, tandis qu'en équilibre sur la rustique barrière du balcon, faite d'un élément tronc d'arbre, la maman prend un bain de soleil en surveillant sa progéniture.

Plus bas et au verso, on peut voir l'intérieur du chalet, chaque photo représentant des chambres diversément aménagées : là, une salle à manger avec feu de cheminée, table, chaise et rideaux du genre de ceux dont les lits sont superposés comme dans une caravane ancienne. Et, toujours, d'épais rideaux, comme au théâtre de poche.

Suivent les boniments d'usage, sympathiques, persuasifs. Ces chalets sont, paraît-il, des maisons-blocs (en allemand, Blockhaus). Dommage, car ils n'ont rien de militaire et ne ressemblent pas du tout aux affreux blocs de l'architecture moderne. On les dit « maisons de vacances, de montage ou de chasse, idéales, en mélèze, construites selon le principe de l'assemblage, résistantes, de fabrication originale et de belle apparence ». Certes, on veut bien le croire.

Leur prix ? A partir de 8500 fr., montage compris. Est-ce possible ? Délai de livraison : de quatre à six semaines. Diverses possibilités d'utilisation : à la plage, comme maison de week-end, à la montagne, comme chalet ou cabane de ski, à la campagne, comme maisonnette, ou à la ville, comme maison d'habitation ou pavillon pour les visites.

Détails techniques : construction en madriers de mélèze de 6x13 cm., système denté (le montage des parois étant effectué sans clous), avec plancher sur poutres, faux-plancher, coussin d'air, et toit (coffrage en bois premier choix, carton bitumé, coussin d'air et plaques isolantes étanches couvertes par du papier goudronné), parois de 6 cm. d'épaisseur, fondements sur socles en béton.

(Suite en page 2)